

# Le Guide de l'Actionnaire

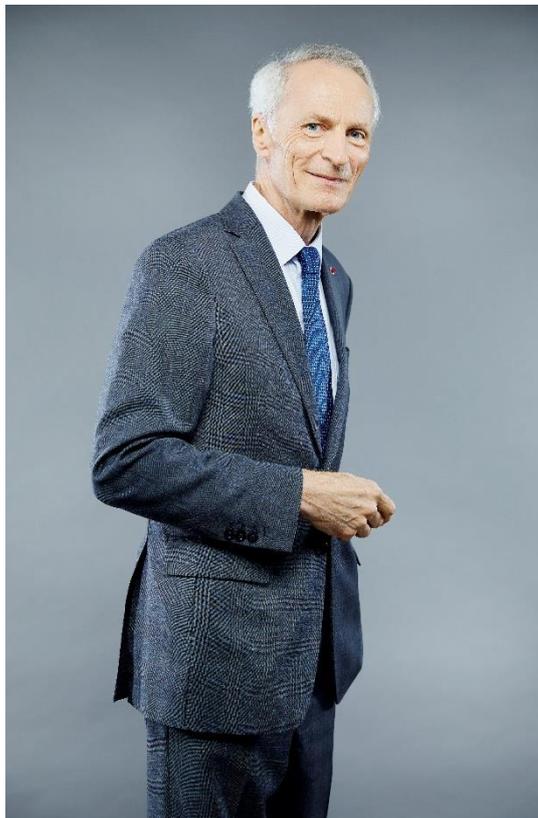
2024

Renault  
Group

# Sommaire

Sommaire .....	2
Renault Group .....	4
Structure du Groupe .....	5
L'action Renault.....	6
Trois modes de détention possibles .....	7
La gestion de vos actions .....	8
La fiscalité pour les actionnaires.....	9
Donation & succession .....	11
Participer à l'assemblée générale .....	12
Restons connectés.....	14

## Le mot du président



*Crédit Léa Crespi*

réjouir de voir l'actionnariat salarié progresser d'année en année, signe renouvelé de la confiance envers la stratégie du Groupe.

Quant à l'Alliance, la prise de parole de ses dirigeants le 6 décembre 2023 a concrétisé ce que nous avons annoncé quelques mois auparavant : reposant sur ses fondamentaux historiques (60 % des véhicules des trois partenaires utilisent ainsi des plateformes communes), l'Alliance évolue, comme elle l'a fait tout au long de son histoire. Elle fonctionne à plusieurs niveaux, en signant des accords, en partageant des technologies, ou en saisissant des opportunités, comme les nombreux projets que nous avons en Europe, en Inde ou en Amérique du Sud.

Après cette année d'accomplissements, la plus grande erreur serait de baisser la garde en 2024. La route vers la transition électrique en Europe ne sera pas de tout repos, de même que notre quête de la valeur sur tous nos marchés internationaux, dans le cadre de notre nouvelle organisation. La pression va s'intensifier, provenant aussi bien de nos concurrents que des grandes puissances et blocs régionaux, qui ont fait du soutien à leur industrie automobile une priorité, en y octroyant des moyens considérables.

Les années qui viennent seront intenses, mais la manière dont l'entreprise a été capable de se redresser en si peu de temps ne peut qu'inspirer la plus grande confiance : en 2019, l'enjeu était d'assurer la pérennité du Groupe et d'éviter l'implosion de l'Alliance ; quatre ans plus tard, Renault Group est redevenu une référence, et l'Alliance a retrouvé son équilibre et sa vigueur. Quel meilleur encouragement pour affronter les défis qui nous attendent !

Aux côtés des administratrices et des administrateurs, j'aurai ainsi à cœur de continuer à agir pour que le Groupe, après avoir confirmé son impressionnante reconquête, poursuive sa route aux avant-postes de la mobilité durable.

Pour Renault Group et pour l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, 2023 a été une année de succès. Des résultats exceptionnels ont été obtenus dans un environnement international marqué par la persistance des tensions et fractures géopolitiques, où l'industrie asiatique a su monter en puissance sur le marché électrique, alors que partout dans le monde les mesures protectionnistes se multiplient.

Je voudrais ainsi remercier et féliciter Luca de Meo et ses équipes, artisans de cette remarquable performance. Ma gratitude va également au Conseil d'Administration pour son travail d'écoute, d'analyse, de validation et de soutien aux décisions stratégiques du groupe.

Outre les bénéfices historiques enregistrés en 2023, outre les lancements réussis - je pense notamment à la Clio et au Captur restylés, au Jogger hybride, au Nouvel Espace, à Scenic électrique et aux utilitaires - l'année a été rythmée par la mise en place d'une organisation innovante et agile, qui nous permet de nous spécialiser dans chaque business pour y exceller. L'année 2023 a ainsi été pour Renault Group une véritable année charnière entre la confirmation du redressement et la construction de l'entreprise de demain. Et je ne peux que me

# Renault Group

## 4 marques à l'offensive

### Renault

#### La Nouvelle vague



Marque historique de la mobilité, pionnier de l'électrique en Europe, Renault développe depuis toujours des véhicules innovants. Avec le plan stratégique « Renaulution », la marque dessine une transformation ambitieuse et génératrice de valeur. Renault évolue ainsi vers une gamme encore plus compétitive, équilibrée et électrifiée. Elle entend incarner la modernité et l'innovation dans les services technologiques, énergétiques et de mobilité –dans l'industrie automobile et au-delà.

### Dacia

#### L'essentiel, simplement



Née en 1968 puis relancée par Renault Group en 2004 dans toute l'Europe et les pays du bassin méditerranéen, Dacia a toujours proposé des voitures offrant le meilleur rapport valeur / prix, en redéfinissant constamment ce qui est essentiel. Les quatre modèles piliers de la marque, Sandero, Duster, Spring et Jogger, sont devenus des références sur le marché. Présente dans 44 pays, Dacia a vendu plus de 8 millions de véhicules depuis 2004.

### Alpine

#### La marque à la pointe de l'innovation sportive



Fondée en 1955 par Jean Rédélé, Alpine s'est affirmée au fil des ans avec ses voitures de sport à la française. En 2021, la Business Unit Alpine est créée et devient la marque de Renault Group dédiée à la sportivité automobile, tant pour les voitures de série que pour la compétition (Formule 1, Endurance, Rallye, E-Sport, ...). Elle bénéficie de l'héritage et du savoir-faire de son usine historique de Dieppe, ainsi que de la maîtrise de l'ingénierie des équipes d'Alpine Racing et d'Alpine Cars. La marque proposera prochainement une gamme composée de modèles 100 % électriques, sportifs et exclusifs, dont l'A290 en 2024, premier modèle du « Dream Garage »

### Mobilize

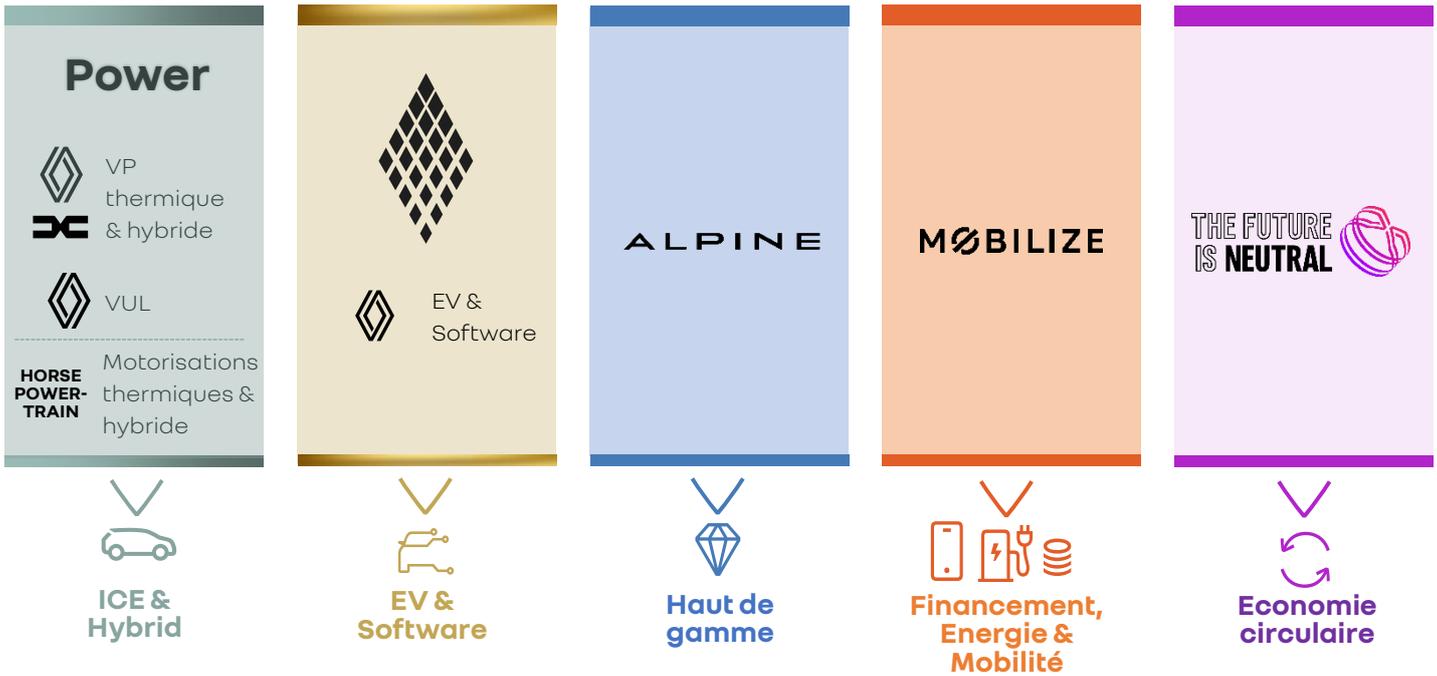
#### Au-delà de l'automobile



Mobilize, la marque de Renault Group dédiée aux nouvelles mobilités, propose un large éventail de services autour du véhicule grâce à une plateforme technologique intégrée : financement, assurance, paiements, gestion de flottes, énergie, maintenance et reconditionnement. Construite autour d'écosystèmes ouverts, Mobilize encourage une transition énergétique durable, conformément à l'objectif de Renault Group d'atteindre la neutralité carbone en 2040 en Europe, et à son ambition de développer la valeur de l'économie circulaire.

# Structure du Groupe

## Les cinq « Business » : L'entreprise automobile de prochaine génération



La répartition du capital et les notations financières sont disponibles sur le site de Renault Group.

## L'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) : un levier de performance pour Renault Group

La Révolution du Groupe verra une accélération de sa trajectoire ESG représentant un levier clé pour la performance opérationnelle et financière du Groupe. La réingénierie du « business » de Renault Group permettra de devenir un précurseur dans la recherche de la neutralité carbone et d'un futur inclusif.

Sur le plan du climat, le Groupe vise la neutralité carbone en Europe en 2040 et dans le monde d'ici 2050, en adoptant une approche du berceau à la tombe. Le Groupe s'est fixé des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone pour jalonner son chemin, avec des plans d'actions spécifiques pour chacune de ses activités.

Des informations plus détaillées concernant l'ESG sont disponibles dans le [document d'enregistrement universel](#) en ligne sur le site Renault Group.

# L'action Renault

## Place de cotation et indices boursiers

L'action Renault est cotée à la Bourse de Paris (marché réglementé d'Euronext Paris) depuis le 17 novembre 1994, date de l'ouverture du capital de la Société (compartiment A, code ISIN FR0000131906, Mnémo : RNO). Renault fait partie des valeurs qui composent l'indice CAC 40, depuis le 9 février 1995.

L'action Renault est éligible au Service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA. Elle fait aussi partie des indices SBF, Euronext et Euro Stoxx Auto.

De plus, Renault est noté chaque année par des sociétés spécialisées sur ses performances extra-financières en matière de gestion des risques, performances sociales, environnementales, sociétales, etc., et appartient à divers indices.

## Dividende par action

Renault Group a rétabli le paiement d'un dividende dès 2023 (au titre de l'exercice 2022). Ce dividende symbolise une nouvelle ère. Le taux de distribution augmentera progressivement et de façon disciplinée jusqu'à 35 % du résultat net – part du Groupe, à moyen terme, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Pour ce faire, le Groupe devra atteindre sa 1<sup>ère</sup> priorité qui est de revenir à une notation financière « investment grade ».

Le tableau reprenant les dividendes par action versés sont disponibles dans le [document d'enregistrement universel](#) sur le site internet du Groupe.

# Trois modes de détention possibles

## Trois modes de détention de vos actions s'offrent à vous :

### AU PORTEUR

Votre compte-titres est ouvert chez votre intermédiaire financier (banquier, société de bourse). Vous n'êtes pas connu de Renault.

### AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

Vos titres sont inscrits chez Renault mais leur gestion demeure chez votre intermédiaire financier qui reste votre interlocuteur pour toutes les opérations. Si vous détenez des actions nominatives en PEA, le compte nominatif administré est recommandé.

### AU NOMINATIF PUR

Vos titres sont conservés par Renault, qui en a délégué la gestion à Uptevia, son teneur de registre.

## En pratique, les principales différences entre les 3 modes de détention sont les suivantes :

	Actions au porteur	Actions au nominatif administré	Actions au nominatif pur
<b>Droit de garde</b>	A votre charge	A votre charge	Gratuits (supportés par Renault)
<b>Frais de gestion courante</b>	A votre charge	A votre charge	Gratuits (supportés par Renault)
<b>Frais de courtage</b>	Variable selon l'intermédiaire financier	Variable selon l'intermédiaire financier	Taux dégressif (1)
<b>Convocation à l'assemblée générale</b>	Solliciter des informations auprès de votre intermédiaire financier	Convocation personnelle envoyée automatiquement	Convocation personnelle envoyée automatiquement

(1) Des frais de courtage : le taux est de 0,30 % HT du montant brut de la négociation, avec un montant minimum de 6,10 euros, une commission bancaire de 7,62 euros HT.

# La gestion de vos actions

## Passer un ordre de bourse (achat ou vente)

- Si vous êtes actionnaire au porteur ou au nominatif administré, vous devez contacter votre intermédiaire financier.
- Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, Uptevia tient le registre des titres nominatifs pour le compte de Renault.

Uptevia vous fera parvenir une « convention d'ouverture de compte et de prestations boursières de titres financiers nominatifs purs » qu'il vous faudra signer et leur retourner avant de passer le premier ordre d'achat.

Lorsque votre compte sera ouvert, vous pourrez gérer votre portefeuille d'actions Renault :

- Par internet sur le site : Uptevia Investors ([www.investors.uptevia.com](http://www.investors.uptevia.com))
- Par courrier et téléphone auprès de Uptevia :
  - o Ligne téléphonique actionnaires depuis la France : 0 800 650 650
  - o Ligne téléphonique actionnaires depuis l'étranger : +33 (0) 176 84 59 99

Ci-dessous les nouveaux numéros de téléphone Uptevia pour les actionnaires (**à partir du 7 décembre 2024**) :

- o Depuis la France \* : 08 00 00 75 35
- o Depuis l'étranger \*\* : +33 (0) 1 49 37 82 36

*\* Numéro vert, gratuit depuis un poste fixe*

*\*\* Tarif en vigueur dans le pays d'appel*

## Ce que doit indiquer un ordre de bourse

1. Les coordonnées du donneur d'ordre.
2. Le nom de la valeur à traiter.
3. La nature de l'opération (achat ou vente).
4. La quantité de titres à traiter.
5. Le type d'ordre (au marché ou à cours limité, et pour un cours limité, le seuil d'exécution et la date limite).

## Transférer vos titres au nominatif

Si vous souhaitez transférer vos titres au nominatif pur ou administré, il est nécessaire de vous rapprocher dans un premier temps de votre intermédiaire financier et de lui en faire la demande, en lui remettant un bon de transfert dûment rempli.

Le bon de transfert est téléchargeable sur notre site : <https://www.renaultgroup.com/> dans la rubrique Finance / Actionnaires individuels / Actionnaires au nominatif.

Deux formulaires sont disponibles :

- le bon de transfert au nominatif pur,
- le bon de transfert au nominatif administré.

Uptevia est le mandataire de Renault pour la gestion des titres au nominatif pur. Si vous avez transféré vos titres au nominatif pur, Uptevia vous adressera une attestation d'inscription en compte et vous demandera de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou un relevé d'identité de caisse d'épargne) pour le règlement de vos dividendes,
- un contrat de prestations boursières à compléter.

# La fiscalité pour les actionnaires<sup>1</sup>

## FISCALITÉ DES DIVIDENDES PERÇUS EN 2024

En l'état de la législation fiscale française en vigueur et sous réserve de tout changement législatif ultérieur, les dividendes versés aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis pour leur montant brut (sans abattement de 40 %) au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un taux global de 30 %.

Mais l'actionnaire peut opter, l'année suivante, pour l'impôt sur le revenu au barème progressif sur le montant net des dividendes après abattement de 40 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % dus sur le montant brut du dividende, avant application de l'abattement de 40%. L'option est exerçable chaque année et vaut pour l'ensemble des revenus et gains mobiliers relevant du champ d'application du prélèvement forfaitaire.

Mécanisme d'imposition des dividendes en 2 temps :

- Au moment de leur versement en 2024, sauf dispense<sup>2</sup>, les dividendes sont soumis sur leur montant brut au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 % soit un prélèvement global de 30 %.
- En 2025, au moment du paiement du solde de l'impôt sur le revenu 2024, en fonction du mode d'imposition choisi, les dividendes seront soumis soit au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 %, soit sur option globale au barème progressif de l'impôt sur les revenus après abattement de 40 %.

Le PFNL s'imputera sur l'impôt forfaitaire unique de 12,8 % ou sur l'impôt calculé au barème progressif si option après abattement de 40 %. Le cas échéant, l'excédent de PFNL sera restitué.

Selon la situation familiale et le montant annuel des revenus perçus par le foyer fiscal de l'actionnaire, les dividendes perçus sont également susceptibles d'être soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) dont le taux marginal est de 4%.<sup>3</sup>

## FISCALITÉ DES PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2024

En l'état de la législation fiscale française en vigueur et sous réserve de tout changement législatif ultérieur, les plus-values nettes de cession des actions acquises avant le 01/01/2018 sont :

- Soumises de plein droit au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % sans application d'abattement pour durée de détention auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ou,
- Sur option du contribuable, imposées au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement de 50 % pour les titres détenus depuis 2 ans et moins de 8 ans et 65 % pour les titres détenus depuis au moins 8 ans et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 % sur une base brute, avant abattement pour durée de détention.

Les plus-values nettes de cession des actions acquises à compter du 01/01/2018 sont :

- Soumises de plein droit au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % sans application d'abattement pour durée de détention auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ou,
- Sur option du contribuable, imposées au barème progressif de l'impôt sur le revenu sans abattement pour durée de détention et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

<sup>1</sup> Personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France.

<sup>2</sup> Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuable célibataire, divorcé ou veuf) ou 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées du PFNL de 12,8 %. Seuls les prélèvements sociaux de 17,2 % sont retenus. Elles doivent alors produire à l'établissement payeur des dividendes, avant le 30 novembre de l'année précédant la distribution, une attestation sur l'honneur indiquant que le revenu fiscal de référence N-2 de leur foyer fiscal est inférieur aux seuils précités.

<sup>3</sup> La CEHR s'applique, aux taux de 3% et 4%, sur les revenus perçus par les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence au titre de l'année d'imposition est supérieur aux seuils d'imposition suivants :

- 3 % sur la fraction du revenu fiscal de référence supérieure à 250 000 € et inférieure ou égale à 500 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés et supérieure à 500 000 € et inférieure ou égale à 1 000 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune ;

- 4 % sur la fraction du revenu fiscal de référence supérieure à 500 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés et supérieure à 1 000 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune.

Selon la situation familiale et le montant annuel des revenus perçus par le foyer fiscal de l'actionnaire, les plus-values de cession de valeurs mobilières réalisées sont également susceptibles d'être soumises à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) dont le taux marginal est de 4%.

# Donation & succession

## DANS LE CADRE D'UNE DONATION (DON MANUEL)

- Si vos actions sont détenues au nominatif pur, vous pouvez par simple courrier adressé à Uptevia demander le transfert de vos actions sur un compte-titre du donataire (bénéficiaire du don). Ce compte peut être un compte nominatif pur que Uptevia ouvrira au nom du bénéficiaire qui aura accepté ce don par écrit.  
Le don manuel doit faire l'objet d'une révélation au service des impôts dans le mois qui suit la donation (imprimé fiscal 2735, imprimé fiscal 2734 au-delà de 15 000 €).
- Si vos actions sont détenues au nominatif administré ou au porteur, la même démarche devra être entreprise auprès de l'intermédiaire financier.

## DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION

À l'issue du règlement de la succession, les actions détenues au nominatif pur peuvent être transférées à un ou plusieurs héritiers sur simple envoi à Uptevia d'un courrier établi par le notaire en charge de la succession. Il devra comporter les noms des héritiers et le nombre d'actions revenant à chacun.

Si vos actions sont détenues au nominatif administré ou au porteur, la même démarche devra être entreprise auprès de l'intermédiaire financier.

Le résumé du régime fiscal français décrit ci-dessus est donné à titre d'information générale. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel pour étudier le régime fiscal applicable à leur situation particulière.

# Participer à l'assemblée générale

Tout actionnaire de Renault a le droit de participer à l'Assemblée générale de la Société, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et la modalité de leur détention (au porteur, au nominatif administré, au nominatif pur ou éventuellement en parts de FCPE pour les salariés et anciens salariés du Groupe).

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée par l'inscription en compte ou l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

## Mode de participation

Pour participer à l'Assemblée, tout actionnaire dispose des possibilités suivantes :

- Assister personnellement à l'Assemblée avec sa carte d'admission, en justifiant de son identité lors des formalités d'enregistrement le jour de l'Assemblée ;
- Voter par correspondance ou par Internet ;
- Donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- Donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix.

## Participez à l'aide du vote par internet

Renault vous offre la possibilité de voter par internet, avant l'Assemblée générale sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Les modalités pour accéder à VOTACCESS diffèrent selon des modes de détention des titres :

- Les actionnaires au nominatif pur et au nominatif administré devront d'abord se connecter au site « Uptevia Investors » ([www.investors.uptevia.com](http://www.investors.uptevia.com)).
- Les porteurs de parts de FCPE dans un compte-titres tenu par BNP Paribas devront se connecter au site « Mon épargne Entreprise » (<https://monepargne.ere.bnpparibas/>).
- Les actionnaires au porteur se connecteront au portail Internet de leur intermédiaire financier (à condition que cet établissement ait adhéré à VOTACCESS).

## Adhérez à la e-convocation !

Nous vous invitons à souscrire à la e-convocation pour vous permettre de recevoir par courrier électronique aux prochaines Assemblées générales de Renault S.A. En faisant ce choix, vous faites un geste pour l'environnement et votre avis de convocation vous parviendra plus rapidement, ce qui vous laissera plus de temps pour voter.

## Les principales étapes à suivre sont les suivantes :

- Connectez-vous sur le portail Internet Uptevia Investors ([www.investors.uptevia.com](http://www.investors.uptevia.com)) pour les actionnaires au nominatif ou celui de votre intermédiaire financier pour les porteurs de parts de FCPE ;
- Utilisez vos identifiants habituels pour vous connecter (figurant normalement sur votre relevé de compte annuel) ;
- Renseignez votre adresse email et cocher la case permettant de souscrire à la « e-convocation » ou, plus généralement, à la dématérialisation des communications relatives aux titres détenus.

Avant d'adhérer à la e-convocation, les actionnaires au porteur devront au préalable transférer leurs actions au nominatif.

Plus de détails sur la marche à suivre pour adhérer à la e-convocation sont disponibles sur le site Internet de Renault (<https://www.renaultgroup.com/>), rubrique « Finance / Assemblée générale ».

## Suivez l'événement sur internet en direct ou en différé

L'Assemblée générale sera retransmise, en direct et en intégralité, sur le site Internet de Renault, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission. La vidéo de l'Assemblée générale sera également disponible sur le site Internet en différé à l'issue de l'événement.

## Restons connectés

Les dernières informations concernant Renault Group sont disponibles dans la rubrique NEWS ON'AIR (<https://www.renaultgroup.com/news-onair/>) du site Internet du Groupe. Il est possible de s'inscrire aux flux pour rester informé sur l'actualité du Groupe.

### Site internet : un espace dédié aux actionnaires

Le site internet [www.renaultgroup.com](http://www.renaultgroup.com) propose également à l'ensemble de ses actionnaires un accès direct à l'information à partir de la rubrique Finance. L'actionnaire peut ainsi consulter l'agenda des prochains événements financiers, accéder à leur retransmission (en audio ou vidéo). Des documents clés sur l'entreprise sont en ligne (document de référence, rapport annuel, rapport d'activité...) ainsi que des présentations.

En amont de l'Assemblée générale, de nombreux documents et renseignements sur l'événement sont également disponibles sur le site : <https://www.renaultgroup.com/finance/assemblee-generale/>.

### S'informer et échanger

Le groupe Renault s'attache à délivrer à ses actionnaires une information régulière.

De nombreux supports de communication facilitent l'accès à l'information : le site [renault.com](http://renault.com) (rubrique Finance) mais aussi un magazine biannuel digital Renault Actu centré sur l'actualité du Groupe, un module interactif, le site Uptevia Investors permettant la gestion directe des titres Renault au nominatif pur, un numéro vert avec serveur vocal, et enfin une adresse e-mail dédiée aux questions diverses des actionnaires : [communication.actionnaires@renault.com](mailto:communication.actionnaires@renault.com).

### Le Comité Consultatif des Actionnaires de Renault

Mis en place depuis 1996 pour veiller à la qualité et transparence de l'information délivrée aux actionnaires, il est composé, en général, de 10 actionnaires Renault (dont une salariée ou retraité Renault). Ce Comité se réunit plusieurs fois par an. Il évalue la qualité de la communication de Renault vers ses actionnaires, en vue d'apporter des améliorations et innovations. Actif, il a contribué par exemple à l'élaboration de ce guide, au développement de la digitalisation du Club des Actionnaires, à l'amélioration de la rubrique Finance de notre site internet et à la digitalisation du magazine Renault Actu. Chaque année, les membres du Comité sont présents à l'Assemblée générale afin de créer du lien avec les actionnaires du Groupe.

### Le Club des Actionnaires de Renault

Créé en 1995, il permet aux actionnaires de mieux connaître l'entreprise, ses enjeux, ses produits, et plus largement le monde de l'automobile. Être membre du Club des Actionnaires Renault, c'est la possibilité de recevoir le programme des événements en ligne, participer à des visites de sites et à des événements thématiques et recevoir le journal des Actionnaires Renault Actu.

Pour adhérer, il suffit d'être majeur, de détenir une action Renault et de disposer d'une adresse e-mail valide. Les invitations sont transmises par voie électronique.

Les inscriptions au Club et aux visites s'effectuent directement par demande à l'adresse e-mail suivante : [communication.actionnaires@renault.com](mailto:communication.actionnaires@renault.com).

## Application Invest'R

L'application Invest'R permet aux actionnaires d'avoir un accès à toute l'actualité du Groupe et à l'évolution du cours de bourse.



### Le service relations actionnaires

- E-mail : [communication.actionnaires@renault.com](mailto:communication.actionnaires@renault.com)
- Ligne téléphonique actionnaires depuis la France : 0 800 650 650
- Ligne téléphonique actionnaires depuis l'étranger : +33 (0) 176 84 59 99

Ci-dessous les nouveaux numéros de téléphone Uptevia pour les actionnaires (**à partir du 7 décembre 2024**) :

- Ligne téléphonique actionnaires depuis la France \* : 08 00 00 75 35
- Ligne téléphonique actionnaires depuis l'étranger \*\* : +33 (0) 1 49 37 82 36
  
- Ligne actionnaires salariés du groupe Renault : +33 (0) 176 85 50 24
- Site Internet : <https://www.renaultgroup.com/>, rubrique Finance
- Responsable de l'information : Philippine de Schonen – Directrice des Relations Investisseurs Renault Group

*\* Numéro vert, gratuit depuis un poste fixe*

*\*\* Tarif en vigueur dans le pays d'appel*